

CONSEIL MUNICIPAL 10 MARS 2021

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-et-un, le dix du mois de mars à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de CENAC dûment convoqué s'est assemblé à la salle culturelle sous la Présidence de Madame Catherine VEYSSY, Maire.

Présents (16) : Mme VEYSSY, Maire ; Mr AUBY, Mme BARBIRATO, Mr BRUGERE, Mr CRISTOFOLI, Mme DANEY, Mr DUPONT, Mme HARRIS, Mme MARTINEZ, Mr MOGAN, Mme OLIVE, Mr PATRIER, Mr PEREZ, Mr SEIGUE, Mme VACHER, Mme VIDAL

Pouvoirs (2) : Mr DUVERT à Mme VEYSSY
Mme KOLK à Mme OLIVE

Absents excusés (1) : Mme BALDOVINO

Secrétaire de séance : Mme Anne HARRIS

Propos liminaires :

Madame le Maire introduit la séance en indiquant que le budget de l'année 2021 est le 1^{er} budget voté en année pleine. Elle tient à remercier l'ensemble des élus qui se sont investis dans la préparation de ce budget, notamment par le travail mené dans les commissions municipales, ainsi que Laëtitia Daney qui a préparé cette présentation, puis Cathy Commarmond et Sabine Vallereau qui tout au long de l'année suivent notre budget avec rigueur et travaillent avec attention sur le prochain budget.

Elle remercie également l'ensemble des services municipaux (administratifs, techniques, école, bibliothèque) qui se chargent quotidiennement de l'exécution de notre budget, tout en veillant au maintien en bon état du patrimoine communal.

L'année 2020 fut particulière car le budget qui n'a pas pu être intégralement exécuté pour cause de pandémie internationale avec des confinements à la clé : les chantiers ont pris du retard, des entreprises se sont trouvées aussi en difficulté, des dépenses imprévues ont été enregistrées liées à l'application des mesures sanitaires (achat de masques, gel hydro-alcoolique), des dépenses de fonctionnement n'ont pu être effectuées comme la programmation culturelle et les animations par exemple.

Par conséquent, il a été difficile de s'adosser à l'année 2020 pour construire le budget 2021.

Ainsi, la méthodologie a consisté en une analyse de la situation financière de la commune, faite par Gironde Ressources, à partir d'un diagnostic financier de la commune sur la période 2014-2020. Ce travail a été présenté à tous les élus lors d'un conseil municipal privé, en présence de Gironde Ressources, qui a fait un constat intéressant : la précédente mandature

a été marquée par des investissements conséquents, largement supérieurs à la moyenne des communes de même strate démographique du département. Pas de recours à l'emprunt, ce qui laisse intacte notre capacité à financer les gros dossiers d'investissement pour cette mandature.

Une démarche de prospective financière a ensuite été lancée, à partir d'un plan pluri annuel d'investissements réparti jusqu'à la fin de la mandature en 2026, et intégrant les 2 gros dossiers d'équipement de la commune sur cette période : le réaménagement de l'école et la sécurisation de la RD 240.

Nous pouvons donc aborder notre budget 2021 sur des données fiables, et dans un contexte financier qui va nous permettre de choisir le maître d'œuvre, lancer les études et la consultation des entreprises pour les travaux de l'école, et inscrire déjà les premiers crédits nécessaires au lancement de la 1ere phase de sécurisation du Pin Franc au Bourg.

Sur le plan de l'investissement, nous prévoyons également des crédits pour l'achat de cuves destinées à la protection contre les incendies sur les quartiers de Citon et de Graves, qui sont les derniers quartiers à ne pas bénéficier de moyens de lutte contre les incendies. Toujours sur le registre de notre travail avec les pompiers du SDIS 33, nous allons contribuer financièrement à la construction de la nouvelle caserne des Pompiers à la Benauge, avec un premier versement dès cette année.

Signalons aussi notre engagement dans la construction d'un rucher pédagogique au Bois de Desfonseau, des programmations d'animations culturelles pour venir égayer notre vie d'après COVID19

En préparant ce budget, les élus en commission ont délibérément opté pour un retour « à la vie normale », avec des temps forts pour rythmer nos engagements municipaux.

I / Approbation du compte-rendu de la séance du 24 février 2021

Aucune observation n'étant formulée, le PV de séance du 24 février est adopté à l'unanimité

II/ Délibérations relatives au budget principal de la commune

1. Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier n'appelle aucune observation.

La délibération n°05-2021 est adoptée à l'unanimité

2. Compte administratif 2020

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		482 494,19 €	352 980,50 €			482 494,19 €
Opérations exercice	1 328 845,40 €	1 545 627,85 €	532 184,37 €	774 318,30 €	1 861 029,77 €	2 319 946,15 €
Totaux	1 328 845,40 €	2 028 122,04 €	885 164,87 €	774 318,30 €	2 214 010,27 €	2 802 440,34 €
Résultat de clôture		699 276,64 €		-110 846,57 €		588 430,07 €
R à R			87 396,37 €	181 525,00 €	87 396,37 €	181 525,00 €
Totaux cumulés			972 561,24 €	955 843,30 €	87 396,37 €	769 955,07 €
Résultats Définitifs		699 276,64 €		-16 717,94 €		682 558,70 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. La présidence de l'assemblée est laissée à Marie-France VIDAL, doyenne du Conseil Municipal qui fait procéder au vote.

La délibération n°06-2021 est adoptée à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2020

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice	216 782.45 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	482 494.19 €
Résultat de clôture à affecter	699 276.64 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	242 133.93 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	- 352 980.50 €
Résultat comptable cumulé	- 110 846.57 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	87 396.37 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	181 525.00 €
Solde des R à R	94 128.63 €
Besoin réel de financement	- 16 717.94 €
Excédent réel de financement	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement:

En couverture des besoins de financement	16 717.94 € (R1068)
En excédent reporté à la section de fonctionnement	682 558.70 € (R002)

La délibération n°07-2021 est adoptée à l'unanimité.

4. Vote du budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	2 101 040.45 €
Charges à caractère général	538 336.09 €
Charges de personnel	730 338.00 €
Autres charges de gestion courante	131 311.10 €
Autres charges	92 331.26 €
Virement à la section investissement	608 724.00 €
Recettes de fonctionnement	2 101 040.45 €
Impôts et taxes	973 240.00 €
Dotations et participations	295 459.00 €
Produits et services	109 200.00 €
Autres produits de gestion courante	40 582.75 €

Report excédent 2020	682 558.70 €
SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses d'investissement	1 046 556.67 €
Voirie	132 085.00 €
Ecole	80 234.90 €
Autres bâtiments communaux	139 420.89 €
Réseaux	27 917.00 €
Cimetière	331 791.37 €
Mobilier et outillages divers	183 168.94 €
Emprunts	16 619.08 €
PLU	3 660.00 €
Report résultat 2020	110 846.57 €
Dépenses imprévues	20 812.92 €
Recettes d'investissement	1 046 556.67 €
Subventions	252 810.00 €
Taxe urbanisme	50 000.00 €
Fonds compensation tva	107 270.00 €
Amortissements	11 034.73 €
Couverture besoin de financement	16 717.94 €
Virement de la section fonctionnement	608 724.00 €

- ✓ Julien Mogan indique que la gestion des affaires courantes est maîtrisée, et soutient les projets qui sont à l'étude comme la restructuration de l'école, la sécurisation de la RD240, l'extension du cimetière.

Il précise que les recettes sont essentiellement basées sur la fiscalité, qui n'a pas augmenté depuis 10 ans. La commune est correctement gérée. Cela dit, les travaux de l'école et la sécurisation de la RD240 sont des urgences, comme l'agrandissement du cimetière. Il regrette le manque de visibilité sur le moyen et long terme, et questionne sur la réflexion autour du centre-bourg : où trouver des logements intermédiaires T2 T3 ? Quel avenir pour la place et les commerces ?

Le budget 21 doit être le maillon avec les futurs budgets à venir, sur la base d'une feuille de route. Il aurait été rassurant que ces projets localisés s'inscrivent dans 1 vision globale aboutie et partagée.

- ✓ Mme le Maire répond qu'il ne faudrait pas passer trop vite sur la réalité de ce qui est fait. Concernant le centre-bourg, en fin de précédente mandature, une étude a été menée, avec des perspectives d'aménagements qui allaient bien au-delà de 2026 en termes de calendrier. Lors de la dernière commission urbanisme, l'engagement pour une candidature à une 2^{ème} Convention d'Aménagement de Bourg a été acté, elle sera déposée au Département en 2021. Des études complémentaires seront surement faites, intégrant également les cheminements doux. A ce jour, ces réflexions sur le centre-bourg n'ont pas d'incidence financière donc cela ne se traduit pas dans le budget 2021. Comme cela vous l'a été présenté en commission municipale élargie, un projet de plan pluriannuel d'investissements jusqu'en 2026 a été élaboré, en examinant le recours à l'emprunt. La commune se donne les moyens à travers ce budget 2021 de pouvoir lancer les gros investissements, et notamment celui de restructuration de l'école qui durera 3 ans. Le projet sur la RD240 sera aussi très coûteux.

- ✓ Etienne CRISTOFOLI estime qu'il serait primordial de définir le projet global et chercher une adhésion des habitants et des élus, sans se mettre de freins. Le projet autour de la RD240 est déterminant et doit s'inscrire dans la globalité, et s'articuler dans un ensemble qui aura peut-être un coût. Mais si les cénacais adhèrent, on pourra ensuite réfléchir aux financements.

- ✓ Alexandre PEREZ répond qu'il est en effet essentiel d'avoir une vision sur le long terme. Globalement le projet de la mandature a été présenté il y a 1 an, mais la Commune a été confrontée à la réalité de la crise sanitaire. Aussi, le travail de réflexion ne peut se mener que si les élus sont présents aux commissions.

Mme le Maire propose de procéder au vote.

Nombre de votants : 18

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 4 (Mr CRISTOFOLI, Mme OLIVE, Mr MOGAN, Mme KOLK)

Madame le Maire demandent aux conseillers s'ils s'abstiennent donc sur les projets en cours ? C'est étonnant car, par exemple, quelques jours avant le vote du budget en conseil municipal, Monique Olive a participé aux travaux de la commission Communication en validant le montant de la rénovation du site internet de la commune, et là, elle ne vote pas le budget qui prévoit l'inscription de cette dépense.

Monique OLIVE souhaite expliquer son vote. Elle indique que ce budget est maîtrisé et raisonnable. Elle s'abstient en raison du manque de débats avant le vote et de présentation du phasage des opérations. Si 2020 était 1 année de transition, elle espère un temps d'échanges pour les prochains budgets, indépendamment des 2 projets importants que sont l'école et la RD240.

Mme le Maire répond qu'il existe des temps d'échanges dans les commissions et les conseils municipaux privés où tous les sujets peuvent être abordés. A ce jour, beaucoup d'idées ont été prises en considération quel que soit l'élu qui l'a amenée.

5. Vote des taux de fiscalité

Madame le Maire précise qu'à compter de 2021, les communes ne votent plus de taux de taxe d'habitation (TH) puisqu'elles perçoivent plus de recette (le produit résultant de l'imposition des 20% de ménages qui seront exonérés progressivement de 2021 à 2023 sera perçu directement par l'Etat), aucun taux de TH ne doit apparaître sur les délibérations.

La redescende de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) au profit des communes entraîne un rebasage des taux de TFPB pour 2021. En conséquence, le taux de TFPB de référence pour 2021 correspond au taux communal 2020 + le taux départemental 2020 (soit 17.46 % pour le département). Autrement dit, si la commune souhaite maintenir le taux de TFPB, elle doit voter un taux égal au taux communal de TFPB 2020 (16,23%) + le taux départemental de TFPB 2020.

Il est proposé au Conseil de maintenir les taux inchangés pour 2021 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.69 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,65 %

La délibération n°09-2021 est adoptée à l'unanimité

III / Délibérations relatives au budget annexe des locaux commerciaux

1. Compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le Trésorier n'appelle aucune observation.

La délibération n°10-2021 est adoptée à l'unanimité

2. Compte administratif 2020

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Reports n-1		25 377,98 €	35 120,37 €		35 120,37 €	25 377,98 €
Opérations exercice	39 072,77 €	47 112,28 €	31 859,58 €	53 826,15 €	70 932,35 €	100 938,43 €
Totaux	39 072,77 €	72 490,26 €	66 979,95 €	53 826,15 €	106 052,72 €	126 316,41 €
Résultat de clôture		33 417,49 €	-13 153,80 €			20 263,69 €
R à R					0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés					0,00 €	20 263,69 €
Résultats Définitifs		33 417,49 €	-13 153,80 €			20 263,69 €

Le compte administratif est conforme au compte de gestion. La présidence de l'assemblée est laissée à Marie-France VIDAL, doyenne du Conseil Municipal qui fait procéder au vote.

La délibération n°11-2021 est adoptée à l'unanimité

3. Affectation du résultat 2020

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	8 039,51 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	25 377,98 €
Résultat de clôture à affecter	33 417,49 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	21 966,57 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-35 120,37 €
Résultat comptable cumulé	-13 153,80 €

Dépenses d'investissement engagées non mandatées

Résultat de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice restant à réaliser	0,00 €
Solde des R à R	0,00 €

Besoin réel de financement	-13 153,80 €
Excédent réel de financement	0,00 €

La délibération n°12-2021 est adoptée à l'unanimité

4. Vote du budget 2021

	DEPENSES	RECETTES
Section fonctionnement	63 088.39 €	63 088.39 €
Section investissement	51 706.00 €	51 706.00 €
TOTAL	114 794.39 €	114 794.39 €

La délibération n°13-2021 est adoptée à l'unanimité

IV / Autre délibération

- ✓ Demande de subventions au Département : FDAEC 2021

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental, pour des projets non éligibles aux subventions du droit commun

Elle propose de solliciter l'aide du Conseil Départemental pour l'opération suivante :

Installation de deux cuves enterrées pour la défense incendie : 14 941.66 € HT

Installation d'un système de vidéo-projection sonorisé à la salle culturelle : 9 746.00 € HT

Montant total HT : 24 687.66 €

Montant TTC : 29 625.20 €

FDAEC : 13 785.00 €

Autofinancement : 15 840.20 €

La délibération n°14-2021 est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50